

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 - ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents :16
Votants :16
Procuration.....
Date de la convocation :
9 Décembre 2015

SEANCE du 18 Décembre 2015

Délibération 2015-27
OBJET : Décision Modificative n°1

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur



Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 18 décembre à 9h30, le Conseil
Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michelle
SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel
LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick
LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement qui prend en compte divers ajustements de crédits entre comptes relevant de chapitres différents sans impact sur les équilibres du Budget Primitif.

CHAPITRE	IMPUTATION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	264 128 €
023		Virement à la section d'investissement	- 264 128 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			0

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21	2148	Constructions sur sol d'autrui	- 264 128 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			- 264 128 €

		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
021		Virement de la section d'exploitation	- 264 128 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			- 264 128 €

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'ADOPTER** les propositions du rapporteur

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A L'unanimité

- **ADOPTÉ** les propositions du rapporteur

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



[Signature]
Josette BALDEN